



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**CONSEIL EXECUTIF**

**Cent quatorzième session**

**Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire**

**EB114/18**

**13 mai 2004**

## **Examen de la création possible d'un fonds international pour financer la lutte anticancéreuse dans les pays en développement**

### **Note du Secrétariat**

1. A la demande du Gouvernement de la Turquie, le Conseil exécutif est invité à envisager l'éventuelle création d'un fonds international pour la lutte contre le cancer destiné à soutenir et renforcer la mise en oeuvre de plans complets de lutte contre le cancer dans les pays en développement.

2. Le cancer, avec d'autres maladies chroniques, représente une part importante de la charge mondiale de morbidité. Les moyens de prévenir et combattre la maladie et d'atténuer au maximum la douleur des malades en phase terminale existent. Les nouveaux cas de cancer sont maintenant plus nombreux dans les pays disposant de peu de ressources ou de niveau économique moyen ; d'où la nécessité d'améliorer leur potentiel de prévention. Le fossé entre les connaissances disponibles et leur application, cependant, est profond. L'amélioration de l'accès à des services économiquement abordables et efficaces de prévention et de lutte anticancéreuse, incluant les soins curatifs et palliatifs, pourrait réduire la charge de mortalité et d'incapacité évitables due au cancer.

3. La prévention des maladies chroniques, cancer compris, et la lutte contre ces maladies dans les pays en développement n'ont guère retenu à ce jour l'attention des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Le financement des activités liées au cancer bénéficie majoritairement à la recherche fondamentale effectuée dans les pays industrialisés ; peu de fonds sont alloués à la recherche appliquée et à l'exploitation du savoir existant dans des programmes de santé publique.

4. Dans les années 60, l'OMS a pris la direction de la lutte contre le cancer en créant le CIRC dont le budget (biennal) financé par les contributions de ses 16 Etats Membres s'élève aujourd'hui à US \$37 millions, et qui recueille US \$28 millions en contributions volontaires. Les études et les activités du CIRC concernent directement la lutte anticancéreuse dans de nombreux pays en développement. En 2003, l'OMS et l'Union internationale contre le Cancer ont en outre lancé l'Alliance pour la lutte mondiale contre le cancer qui a pour objectif de recenser et d'accroître les opportunités de collaboration en matière de lutte contre le cancer dans le monde, de soutenir les programmes nationaux de lutte et de favoriser la communication et l'échange d'informations.

5. Des établissements de lutte contre le cancer dans des pays industrialisés et des pays développés ont établi des programmes bilatéraux. Le National Cancer Institute (Etats-Unis d'Amérique), par

exemple, aide à élaborer des programmes de lutte contre le cancer dans la Région de la Méditerranée orientale. L'UICC encourage la planification nationale de la lutte contre le cancer et aide les organisations et les réseaux spécialisés dans le domaine du cancer ou réunissant des malades et des anciens malades à améliorer leurs connaissances et leurs compétences afin qu'ils puissent influer efficacement sur la définition des politiques de lutte contre le cancer et la mise en oeuvre des programmes. Ces initiatives ne permettent cependant pas d'assurer une diffusion suffisante des avantages liés aux connaissances existantes sur la prévention du cancer et la lutte contre cette maladie.

6. Plusieurs alliances et fonds internationaux ont été créés récemment dans le domaine de la santé. Certains, tel le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ont exigé un engagement politique au plus haut niveau après les nombreuses discussions au sujet des retombées de ces maladies sur le développement social et économique. D'autres, telle l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, ont eu besoin de la prévoyance d'une importante fondation privée pour impulser l'élan nécessaire. De nouveaux mécanismes ont été instaurés pour assurer le suivi et l'évaluation des dons provenant de ces sources.

## **MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

7. Le Conseil est invité à examiner la question de la création possible d'un fonds international pour soutenir et renforcer la mise en oeuvre de plans complets de lutte contre le cancer dans les pays en développement.

= = =